## **Annexe IV**

Tableau de correspondance d'épreuves et d'unités

## TABLEAU DE CORRESPONDANCE D'ÉPREUVES ET D'UNITÉS

Baccalauréat professionnel spécialité restauration Arrêté du 29 juillet 1998		Baccalauréat professionnel spécialité cuisine défini par le présent arrêté	
UNITÉS PROFÉSSIONNELLES	U	UNITÉS PROFÉSSIONNELLES	U
E1 – épreuve technologique	U1		
Sous-épreuve A1- technologie	U11	E11 – Sous-épreuve de technologie	U11
Sous-épreuve B1- sciences appliquées	U12	E12 – Sous-épreuve de sciences appliquées	U12
E3 – épreuve de synthèse des activités en entreprise	U3	E22 – Sous-épreuve de présentation du dossier professionnel	U22
Sous-épreuve C1-pratique profession- nelle	U13	E31 – Sous-épreuve de pratique professionnelle	U31
		E32- Sous-épreuve de prévention, santé, environnement	U32
E2 – épreuve d'économie, gestion de l'entreprise et mathématiques	U2		
Sous-épreuve A2- économie et gestion de l'entreprise	U21	E21 – Sous-épreuve de gestion appliquée	U21
Sous-épreuve B2- Mathématiques	U22	E13 – Sous-épreuve de mathématiques	U13
UNITÉS		UNITÉS	
GÉNÉRALES	U	GENÉRALES	U
E4 – épreuve de langue vivante	U4	E4 – Épreuve de langue vivante	U4
E5 – épreuve de français, histoire et géographie	U5	E.5 - Épreuve de Français – Histoire Géographie - Éducation civique	U.5
A5- Sous-épreuve de français	U51	E51 – Sous-épreuve de français	U.51
B5 Sous-épreuve d'histoire, géographie	U52	E52 – Sous-épreuve d'histoire – géographie - éducation civique	U.52
E6 – épreuve d'éducation artistiques – arts appliqués	U6	E.6 - Épreuve d'éducation artistique, arts appliqués	U.6
E7 – épreuve d'éducation physique et sportive	U7	E.7 - Épreuve d'éducation physique et sportive	U.7